

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12 POUR : 12 CONTRE : / ABSTENTION : /	<u>L'an deux mille vingt</u> <u>Le quinze juillet à vingt heures trente minutes</u> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Cernex, sous la présidence de Madame Nadine CUSIN, 1 ^{ère} Adjointe. <u>Date de convocation :</u> Le 9 juillet 2020 <u>Secrétaire de séance :</u> Agnès RICHARD
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Agnès RICHARD, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT <u>Absent(e)s avec procuration :</u> Jérôme WAHL, Delphine BACHELLERIE, Arnaud POLLET, Cécile CASSOU-LENS <u>Absent(e)s sans procuration :</u> Estelle SIMONIN, Gaël MENETRIER	

Délibération n° D20-23

Objet : TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nadine CUSIN, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2019**, dressé par Monsieur Vincent TISSOT, Maire, qui a quitté la salle.

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		45 809.96 €		1 710.30 €		47 520.26 €
Opérat.de l'exercice	14 131.22 €	14 700.00 €	0 €	0 €	14 131.22 €	14 700.00 €
Totaux	14 131.22 €	60 509.96 €	0 €	1 710.30 €	14 131.22 €	32 820.26 €
Résultats définitifs		46 378.74 €		1 710.30 €		48 089.04 €

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

LA PRESIDENTE,

Nadine CUSIN

Certifiée exécutoire le 16 juillet 2020
Transmise en Sous-Préfecture le 16 juillet 2020
Affichée le 16 juillet 2020

